

## CONSEIL MUNICIPAL DU 12 MAI 2016

### NOMBRE :

de conseillers en exercice : 14  
de présents : 11  
de votants : 14

### CONVOCATION DU 3 MAI 2016

L'an deux mil seize, le 12 Mai à 18h30, le Conseil Municipal de CHUISNES s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jacky JAULNEAU, Maire, au lieu ordinaire de ses séances.

**Etaient présents** : M. JAULNEAU Jacky, M. MAUPU Jacques, Mme MENAGER Jocelyne, M. CARPENTIER Michel, M. LOCHEREAU Jean, Mme SOULARD Marie-Françoise, M. BRUNEAU Michel, Mme BERTHELOT Christelle, Mme LECACHEUR Céline, Mme ROMEUR Stéphanie, et M. FIAT Anthony.

**Etaient absents et excusés** : M. PINGET Michel a donné pouvoir à Mme MENAGER Jocelyne, Mme SOUCHET Chantal a donné pouvoir à M. JAULNEAU Jacky, et M. GAUTIER Didier a donné pouvoir à M. MAUPU Jacques.

**Secrétaire de séance** : Mme MENAGER Jocelyne.

---

### ORDRE DU JOUR

1. Approbation du compte rendu du 30 Mars 2016.
2. Syndicats Intercommunaux et Communauté de Communes Entre Beauce et Perche.
3. Renforcement du réseau d'eau potable entre les Châtelets et le Bois-St-Père
  - Attribution du marché de maîtrise d'œuvre.
  - Demande de subvention auprès du Conseil Départemental.
4. Association Foncière d'Aménagement Foncier Agricole et Forestier de Chuisnes / Convention pour la mise à disposition par la commune d'un personnel pour le secrétariat et la comptabilité.
5. Aménagement de 2 classes primaires / Attribution des marchés de travaux.
6. Régulation des collections de la Bibliothèque municipale.
7. Questions diverses.

---

Compte rendu du conseil municipal du 9 Mars 2016 :

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le compte rendu.

---

### Syndicats intercommunaux et Communauté de Communes

#### CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ENTRE BEAUCE ET PERCHE :

Lors du dernier conseil communautaire, les points suivants ont été traités :

- Vote des Comptes Administratifs 2015 des budgets principaux et annexes des anciennes communautés de communes de Courville et d'Illiers. Fiscalité avec deux dossiers importants, le haut débit et le lancement de la zone d'activités près de l'autoroute d'Illiers.
- Vote des taux de fiscalité :

- ✓ Cotisation Foncière des Entreprises : Taux moyen de 21,50 % soit une hausse pour le secteur d'Illiers ;
- ✓ Taxe Habitation : Taux moyen de 9,37 %.
- ✓ Taxe Foncière sur le Non Bâti : Taux moyen de 1,47 %.
- ✓ Taxe d'enlèvement des Ordures Ménagères : identique à l'année 2015.

**SEIPC :**

- BP 2016 voté.
- Modification du règlement technique et financier avec une prise en charge sur des foyers lumineux au mercure de 75 % par le SEIPC et la TVA sera désormais en totalité à la charge du syndicat.

---

**RENFORCEMENT DU RESEAU D'EAU POTABLE ENTRE LES CHÂTELETS ET LE BOIS-ST-PERE / ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE MAÎTRISE D'ŒUVRE.**

**Délibération n° 28-2016**

Le Maire expose :

Le Conseil Municipal ayant retenu le projet de renforcement du réseau d'eau potable entre les Châtelets et le Bois-St-Père, sollicité et obtenu les financements de l'Etat et du Département, il convient d'engager le marché de travaux et de mettre au point le Dossier de Consultation des Entreprises. A cette fin, il est proposé de confier au cabinet VERDI la mission de maîtrise d'œuvre de cette opération. Pour une mission globale (avant-projet, DCE, suivi du chantier et réception des ouvrages), la proposition du cabinet VERDI est de 5 300 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

➤ Décide de confier au cabinet VERDI Ingénierie Centre-Ouest, 9 Rue de l'Orme de Sours, 28600 LUISANT, la mission de maîtrise d'œuvre liée au renforcement de la canalisation d'eau potable entre les Châtelets et le Bois-St-Père, pour un montant HT de 5 300 € soit 6 360 € TTC.

➤ Autorise le Maire à signer le marché à intervenir et toute pièce relative à ce dossier.

---

**ASSOCIATION FONCIERE D'AMENAGEMENT FONCIER AGRICOLE ET FORESTIER DE CHUISNES / CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN PERSONNEL.**

**Délibération n° 30-2016**

Le Maire expose :

Pour le bon fonctionnement de l'association foncière de Chuisnes, il y a lieu de mettre à sa disposition un personnel chargé du secrétariat et de la comptabilité, pour une durée de un an renouvelable, sur la base de 3 000 € par an (rémunération du personnel et charges sociales correspondantes).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

➤ Approuve le projet de convention annexé à la présente délibération, entre la commune de Chuisnes et l'association foncière, qui fixe les conditions d'emploi et de

rémunération du personnel chargé du secrétariat et de la comptabilité, sur la base d'une participation aux charges salariales à hauteur de 3 000 € par an.

- Autorise le Maire à signer la convention à intervenir.

---

## **VENTE DE CHEMINS COMMUNAUX.**

### **Délibération n° 31-2016**

Le Maire expose :

Dans le cadre de l'aménagement foncier de la commune, deux parties de chemins ne présentent plus aucun intérêt communal vu qu'ils se terminent en impasse. Il s'agit :

- Du chemin rural n°99 à Ecuray pour une superficie d'environ 600 m<sup>2</sup>.
- Du chemin rural n°14 à Beaumont pour une superficie d'environ 360 m<sup>2</sup>.

Ces deux parties de chemin pourraient être vendues aux propriétaires riverains sur la base d'un euro le m<sup>2</sup>.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Accepte le principe de vendre les parties de chemin ruraux n°99 et n°14 sur la base d'un prix de vente de un euro le m<sup>2</sup>, prix net pour la commune.

- Mandate le Maire pour finaliser ces ventes.

---

## **AMENAGEMENT, 2 PLACE DE L'EGLISE, DE 2 CLASSES PRIMAIRES, D'UNE SALLE D'ACTIVITES PERSICOLAIRES, MISE EN CONFORMITE ET ACCESSIBILITE PMR / ATTRIBUTION DES MARCHE DE TRAVAUX.**

### **Délibération n° 32-2016**

Le Maire expose :

Par délibérations n°01-2016, le Conseil Municipal s'est prononcé favorablement sur le projet d'aménagement de 2 classes primaires, 2 Place de l'Eglise, et a confié la maîtrise d'œuvre des travaux au cabinet d'architecture ARCHIGONE. Les subventions sollicitées auprès de l'Etat et du Conseil Départemental ont été attribuées.

D'autre part, par délibération n°16-2016 en date du 9 mars 2016, le Conseil Municipal a approuvé la consistance du Dossier de Consultation des Entreprises mis au point par le cabinet ARCHIGONE.

Au terme de cette consultation, dans le cadre d'un marché à procédure adaptée selon l'article 27 du Code des Marchés Publics, il apparaît que les offres les mieux disantes s'établissent ainsi :

- Lot 1 : Entreprise VERGNAUD pour un montant HT de 34 957,20 €.
- Lot 2 : Entreprise LEROY VINCENT pour un montant HT de 32 743,31 €.
- Lot 3 : Entreprise MGB pour un montant HT de 25 220,00 €.
- Lot 4 : Entreprise ANFRAY pour un montant HT de 11 240,00 €.
- Lot 5 : Entreprise MGB pour un montant HT de 4 571,46 €.
- Lot 6 : Entreprise LEROY VINCENT pour un montant HT de 19 092,75 €.
- Lot 7 : Entreprise CPC pour un montant HT de 8 333,76 €.
- Lot 8 : Entreprise PIGERE pour un montant HT de 4 428,00 €.
- Lot 9 : Entreprise CERETTI pour un montant HT de 6 182,00 €.
- Lot 10 : Entreprise PARIS pour un montant HT de 6 190,89 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

➤ Décide d'attribuer les marchés de travaux pour l'aménagement de deux classes primaires, 2 Place de l'Eglise, aux entreprises suivantes :

- **Lot 1 : DEMOLITION ET GROS OEUVRE**

Entreprise VERGNAUD, Parc d'activité La Messesselle, 28400 NOGENT-LE-ROTRON pour un montant HT de 34 957,20 € soit 41 948,64 € TTC.

- **Lot 2 (Optionnel) : COUVERTURE**

Entreprise LEROY VINCENT, 3 la Tuilerie, 28190 CHUISNES, pour un montant HT de 32 743,31 € soit 39 291,97 € TTC.

- **Lot 3 : MENUISERIES EXTERIEURES**

Entreprise MGB, 40 Rue de Savonnières, BP 20-066, 28232 EPERNON Cedex, pour un montant HT de 25 220,00 € soit 30 264,00 € TTC.

- **Lot 4 : CLOISONS DOUBLAGE ISOLATION**

Entreprise ANFRAY, 17 Rue de la Sente aux Prêtres, 28120 SANDARVILLE, pour un montant HT de 11 240,00 € soit 13 488,00 € TTC.

- **Lot 5 : MENUISERIES INTERIEURES**

Entreprise MGB, 40 Rue de Savonnières, BP 20-066, 28232 EPERNON Cedex, pour un montant HT de 4 571,46 € soit 5 485,75 € TTC.

- **Lot 6 : ELECTRICITE CHAUFFAGE**

Entreprise LEROY VINCENT, 3 La Tuilerie, 28190 CHUISNES, pour un montant HT de 19 092,75 € soit 22 911,30 € TTC.

- **Lot 7 : PLOMBERIE VMC**

Entreprise CPC, 7 Rue Fontenay, 28110 LUCE, pour un montant HT de 8 333,76 € soit 10 000,52 € TTC.

- **Lot 8 : FAUX-PLAFONDS**

Entreprise PIGERE, 1 bis impasse St Aubin, 28300 AMILLY, pour un montant HT de 4 428,00 € soit 5 313,60 € TTC.

- **Lot 9 : REVETEMENT DE SOLS**

Entreprise CERETTI, Z.I., 45 boulevard Péringondas, 28202 CHATEAUDUN Cedex, pour un montant HT de 6 182,00 € soit 7 418,40 € TTC.

- **Lot 10 : PEINTURE**

Entreprise PARIS, 7 Rue Philippe Lamirault, 28480 THIRON-GARDAIS, pour un montant HT de 6 190,89 € soit 7 429,07 € TTC.

Le marché global, incluant l'option couverture, s'établit ainsi à 152 959,37 € HT soit 183 551,25 TTC.

➤ Autorise le Maire à signer, au nom de la commune, les marchés à intervenir avec les différentes entreprises, ainsi que toute pièce relative à ces travaux.

---

## **REGULATION DES COLLECTIONS DE LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE.**

### **Délibération n° 33-2016**

Le Maire expose :

Un nombre important d'ouvrages restent stockés dans l'ancienne bibliothèque municipale. Il convient de les mettre à la réforme selon les critères suivants :

- Mauvais état physique des livres ou contenu obsolète.
- Nombre d'exemplaires trop important en fonction des besoins.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

➤ Charge Mme Valérie LEGRAND, responsable de la bibliothèque municipale, de procéder à la mise en œuvre de la politique de régulation des collections de la bibliothèque selon les critères ci-dessus énoncés.

➤ Dit que l'élimination des ouvrages sera constatée par un procès-verbal en mentionnant le nombre et la destination.

➤ Demande que les ouvrages éliminés soient valorisés comme papier à recycler.

---

#### **QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES :**

➤ Réunion sur l'OPAH (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat) à la salle des fêtes le 25/05 à 18h30.

➤ La société Orange signale que la cabine téléphonique sur la place de l'Eglise va être enlevée.

➤ Course cycliste féminine « Courville-Lucé » le 22/05.

➤ Le Maire signale que deux entreprises ont été contactées pour des devis sur les mares communales.

➤ Michel CARPENTIER signale que des lettres sont effacées sur le monument aux morts.

➤ Stéphanie ROMEUR signale une prolifération de chats à Chailleau. Un contact a déjà été pris par la Mairie auprès d'une famille qui possède un grand nombre de chats.

➤ Problème de chiens dangereux (2<sup>ème</sup> catégorie) : vérifier les déclarations en Mairie et faire un rappel réglementaire dans le Chuisnes Express.

➤ Jean LOCHEREAU signale des stationnements gênants aux Châtelets devant le restaurant.

Fait et délibéré à Chuisnes, le 12 Mai 2016

Le Maire,

Les Conseillers,

Le Secrétaire,